

La dématérialisation des attestations fiscales et sociales

Entreprises, simplifiez-vous les marchés publics en deux clics.



Tout candidat auquel il est envisagé d'attribuer un marché doit prouver qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales. A défaut de transmettre les documents exigés, le candidat retenu verra son offre rejetée.

Pour faciliter les démarches, des services en ligne permettent la dématérialisation de ces attestations, une fois délivrées par les administrations compétentes, elles sont **valables un an** et peuvent être remises directement au pouvoir adjudicateur.

Attestations fiscales:

Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés et assujetties à la TVA



Attestation de régularité fiscale, accessible depuis le site <http://www.impots.gouv.fr/>

Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu



Pas de délivrance dématérialisée à ce jour.
Mais possibilité de téléchargement de l'attestation n° 3666-SD (CERFA n° 10640) sur <http://www.impots.gouv.fr/> puis demande auprès du service gestionnaire.

Attestations sociales:

URSSAF : espace sécurisé sur le <https://mon.urssaf.fr/>

MSA : <http://www.msa.fr/lfr>

RSI : <http://www.rsi.fr/demo-mon-compte>

Attestation également disponible sur le portail multi-régimes <http://www.net-entreprises.fr>